

**Sujet** :Enquête publique pprm St Didier  
**Date** :Thu, 4 Nov 2021 20:39:16 +0100 (CET)  
**De** :Pierre JULLIEN  
**Pour** :ddt-pprm-stdidierdelatour@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Veillez trouver ci-joint un ensemble d'observations concernant le futur PPRM de Saint Didier de la Tour.

Avec mes salutations distinguées

Pierre JULLIEN

## PPRM Saint André le gaz : remarques sur Bas-Verel-Quartier de la Gare

### Remarques sur la grande diversité de traitement de parcelles voisines

Christiane Guillet 36 rue Paul Langevin 38490 Saint André le Gaz chalbi@free.fr

Pierre Jullien 12 rue du docteur Roux 38490 Saint André le Gaz pi-jullien@orange.fr

Le classement des parcelles du Bas-Verel (Saint André ; quartier de la Gare) aboutit à une carte complexe faisant apparaître :

- Des ilots placés sur la rupture de pente de la tranchée PLM classés RE2 et expertisés « aléa moyen », probablement suite aux recherches d'archives et/ou de sondages, toutefois en zone « u »,
- Des ilots sur terrain plat, immédiatement au sud des précédents, classés RE0 et expertisés « aléa faible » (sur emplacement travaux miniers avérés) et en zone « n » ;
- Un ilot en limite sud classé RE0n mais expertisé « aléa faible » (sur emplacement seulement suspecté de travaux miniers),

Cette complexité résulte des traitements de classement extrêmement divers et enchevêtré pour des parcelles voisines. La cohérence des choix reste à expliquer, malgré les indications contenues dans le dossier :

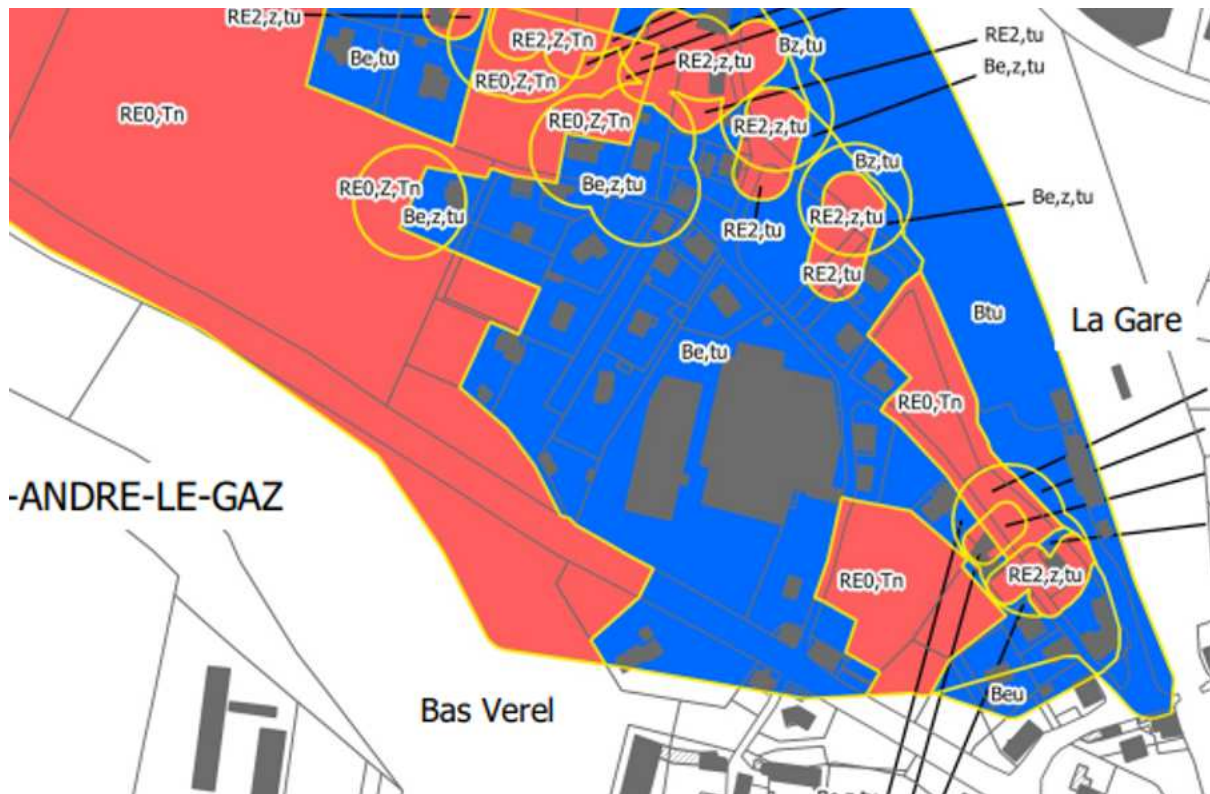
-exemple 1 : Aléas (carte jaune-vert) : Principe de précaution, certes, mais alors : à quoi sert la distinction « travaux avérés » vs « travaux supposés » bien documentée dans le dossier, mais sans conséquence sur le classement ?

-exemple 2 : Occupation (urbanisé-non urbanisée) : Le classement « u » vs « n » semble jouer un grand rôle sur le choix « R » ou « B » : pourquoi cette dépendance, si on reste homogène dans l'utilisation du principe de précaution attaché aux aléas ?

En conclusion : Les affirmations figurant au dossier concernant cette zone (Saint André-Gare) ne sont pas alarmantes (*voir carte n°2 jointe*) et semblent en contraste avec les classements (zonages rouges) proposés (*voir carte n°1 jointe*).

Il est à souligner que cette zone minière a été abandonnée depuis 1865. La zone contient des habitations antérieures à cette date, donc à l'abri des travaux miniers possibles. De plus, cette ancienneté des travaux miniers devrait distinguer radicalement cette zone d'autres, par exemple « Ratassière » à Saint Didier, exploitée pendant presque un siècle de plus.

Carte n°1 : Classement des parcelles



Carte n°2 : Aléas : jaune=faibles avérés / vert=faibles supposés / orange=moys

